



Fédération
Internationale
de Handball

XXVI.

Tâches des Commissions permanentes de l'IHF

Edition: 08 février 2016

Table des matières

1. Tâches de la Commission d'Organisation et de Compétitions (COC)
2. Tâches de la Commission d'Arbitrage et des Règles de jeu (CAR)
3. Tâches de la Commission d'Entraînement et de Méthodes (CEM)
4. Tâches de la Commission Médicale (CM)
5. Tâches de la Commission pour le Développement (CD)
6. Tâches de la Commission des athlètes (CA)



ARTICLE 1

I. Tâches de la Commission d'Organisation et de Compétitions (COC)

La Commission d'Organisation et de Compétitions accomplit les tâches suivantes:

- Organisation des compétitions de l'IHF conformément aux Statuts
- Elaboration de Règlements pour les tournois olympiques de handball, les Championnats du monde et autres compétitions de l'IHF
- Elaboration d'un calendrier international des manifestations
- Collaboration avec la Commission disciplinaire
- Instructions et soutien aux Commissions correspondantes, respectivement aux responsables des confédérations continentales, essentiellement en élaborant des principes de base relatifs au handball (installations techniques, compétitions, publications, directives)
- Préparation des matchs et tournois intercontinentaux.



ARTICLE 2

II. Tâches de la Commission d'Arbitrage et des Règles de jeu (CAR)

La Commission d'Arbitrage et des Règles de jeu accomplit les tâches suivantes:

- Organisation de Symposiums de l'IHF
- Sélection, formation, affectation et contrôle des arbitres internationaux
- Elaboration de cartes de légitimation pour les arbitres internationaux
- Formation et désignation des lecteurs
- Elaboration de listes d'arbitres de l'IHF à confirmer par le Comité Exécutif
- Collaboration avec la Commission disciplinaire
- Instructions et soutien aux Commissions correspondantes, respectivement aux responsables des confédérations continentales
- Former les arbitres par le biais des programmes établis sous l'autorité du Comité Exécutif et du Conseil
- Produire du matériel didactique

- Traitement des modifications des Règles de jeu et soumission au Comité Exécutif.



ARTICLE 3

III. Tâches de la Commission d'Entraînement et de Méthodes (CEM)

La Commission d'Entraînement et de Méthodes accomplit les tâches suivantes:

- Participation à la rédaction des modifications des Règles de jeu et des notes explicatives, et prise en charge des propositions relatives aux Règles
- Analyse des rencontres et tournois internationaux ainsi que l'élaboration de propositions relatives au fond, à l'organisation et à la structure du handball
- Organisation des Symposiums de l'IHF concernant son propre domaine
- Elaboration de matériel pédagogique et organisation des stages de formation et de perfectionnement pour les entraîneurs
- Formation et affectation des entraîneurs internationaux
- Constitution des équipes de sélections mondiales
- Désignation et formation des lecteurs
- Développement du handball scolaire (en collaboration avec la CD)
- Compilation, catalogage et diffusion des ressources de l'IHF en matière de documentation technique, de films, de cassettes vidéo, de photographies et d'affiches
- Collaboration avec la Commission disciplinaire
- Instructions et soutien aux Commissions correspondantes, respectivement aux responsables des confédérations continentales.



ARTICLE 4

IV. Tâches de la Commission Médicale (CM)

La Commission Médicale accomplit les tâches suivantes:

- Elaboration et application du Règlement antidopage de l'IHF en collaboration avec l'Unité antidopage de l'IHF
- Déroulement des contrôles antidopage
- Contribution à l'échange d'informations médico-sportives et collaboration aux travaux des Symposiums médicaux internationaux

- Elaboration de publications et de programmes pédagogiques, notamment pour la prévention des blessures et des lésions induites par le sport
- Collaboration avec la Commission disciplinaire en tant que suppléant
- Instructions et soutien aux Commissions correspondantes, respectivement aux responsables des confédérations continentales.



ARTICLE 5

V. Tâches de la Commission pour le Développement (CD)

La Commission pour le Développement accomplit les tâches suivantes:

- Soutien du Comité Exécutif dans le cadre de la conception des relations publiques de l'IHF (médias, publications et Internet)
- Compilation, catalogage et diffusion des ressources de l'IHF en matière de documentation spécialisée, de films, de cassettes vidéo, de photographies et d'affiches
- Préparation, coordination et élaboration du matériel pédagogique et promotionnel
- Développement du beach handball en collaboration avec le Groupe de travail
- Développement du mini handball
- Développement du handball scolaire (en collaboration avec la CEM)
- Collaboration avec la Commission disciplinaire en tant que suppléant
- Instruction et soutien aux Commissions correspondantes, respectivement aux responsables des confédérations continentales.



ARTICLE 6

VI. Tâches de la Commission des athlètes (CA)

La Commission des athlètes accomplit les tâches suivantes:

- l'établissement de moyens pour la recherche des avis des athlètes dans les cas d'importance majeure liés au handball via un réseau d'investigations aussi étendu que possible

- garder le Comité Exécutif de l'IHF informé régulièrement de l'avis des athlètes dans les cas d'importance majeure liés au handball
- rendre compte aux instances de l'IHF des questions organisationnelles liées à la participation des athlètes aux différentes compétitions organisées sous l'égide de l'IHF
- fournir des avis sur les cas spécifiques ayant un intérêt pour les athlètes pouvant leur être confiés par l'IHF
- promouvoir une « image saine » et « fair-play »
- être le lien entre les athlètes actifs et l'IHF
- contribuer à la promotion et au placement du développement mondial du handball.